****

**Mission Permanente**

**de la République d’Angola**

**Genève**

**43 UPR – MALI**

2 Mai 2023 – 14h30

**Declaration de l’Angola**

49/107 – **1.10s**

Monsieur le Président,

L'Angola souhaite la bienvenue à la délégation du Mali et salue sa participation à ce 4eme cycle de l’EPU.

Malgré un contexte politique difficile, l'Angola est impressionnée par la résilience et la détermination du peuple malien en vue de la réalisation tant des droits civils et politiques que des droits économiques, sociaux et culturels sur le terrain.

Nous encourageons les autorités maliennes à ne ménager aucun effort afin de préserver les acquis en matière de droits de l'homme, en mettant en œuvre des mesures adéquates pour prévenir les violations et les abus en la matiere, en particulier à l'encontre des populations vulnérables, et notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Dans un esprit constructif, l'Angola recommande au Mali d'adopter une loi spécifique et globale qui criminalise **l'esclavage par ascendance**, ainsi que ses pratiques analogues, conformément aux instruments internationaux et régionaux.

L'Angola souhaite plein succès au Mali pour son EPU.

Je vous remercie monsieur le président.